



## ARRETE MUNICIPAL N° 76/2025

Réglementant la circulation et le stationnement dans diverses rues.

### VILLE DE SARRALBE

(MOSELLE)

### Le maire de la ville de Sarralbe

- VU la loi municipale locale du 6 juin 1895, article 16 ;
- VU le code général des collectivités territoriales et les textes relatifs aux pouvoirs de police du maire à l'intérieur des agglomérations ;
- VU le code de la route et les textes subséquents ;
- VU le code pénal ;
- VU le décret n°90-1060 du 29 novembre 1990, modifiant certaines dispositions du code de la route ;
- VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, relatif à la signalisation routière ;
- VU la demande de l'entreprise RAUSCHER – ZI carrefour de l'Europe – rue Cugnot – 57602 Forbach cedex ;
- **CONSIDERANT** la nécessité de réglementer le stationnement et la circulation de tous véhicules impasse Eugène Hennard (Lotissement des Tilleuls), parking de la piscine et rue de la forêt pour des travaux de voiries.

### ARRETE :

**Article 1 :** Du 20/10/2025 au 31/10/2025 inclus, afin d'effectuer des travaux de réfection de voirie Lotissement les Tilleuls, impasse Eugène Hennard, le stationnement de tous véhicules sera interdit et la circulation sera barrée et limitée pour les riverains selon l'avancement du chantier. Sur le parking de la piscine et la rue de la forêt, la circulation sera perturbée mais pas barrée durant deux jours pour des travaux de réfection de voirie et de création d'une aire de retournement.

**Article 2 :** Des panneaux de signalisation appropriée aux circonstances seront mis en place par l'entreprise RAUSCHER.

**Article 3 :** Les infractions aux dispositions du présent arrêté qui sera publié et affiché dans les conditions légales et habituelles, seront constatées par procès-verbaux.

**Article 4 :** Copie du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le responsable de l'entreprise RAUSCHER ;
- M. le commandant la B.T de gendarmerie de SARRALBE ;
- M. le commandant des sapeurs-pompiers de SARRALBE ;
- M le chef des services techniques de la ville de SARRALBE ;
- S/maire ;
- La police municipale.

Sarralbe, le mardi 14 octobre 2025

Le maire,  
Pierre-Jean DIDOT

